



Apré le refus de titre séjour

Par **mimo**, le **10/11/2010 à 14:15**

Bonjour,rnje veux faire une demande de titre de séjour visiteur pour ma mère,qui rentré en france avec visa de 3mois. si la demande a est rejté est ce que aura plu une visa court séjour par la suite? titulaire d'un carte de visiteur est ce que peut faire venire son fifs mineur de l'etranger?

Par **mimi493**, le **10/11/2010 à 20:31**

Si elle ne veut pas qu'on lui refuse son visa court séjour à l'avenir, elle doit repartir avant que son visa actuel soit expiré.rnrnJe suppose qu'elle avait demande la carte VPF, normal qu'elle soit refusée puisqu'elle a un enfant mineur dans son pays.rnLa carte visiteur :rn- exige que la personne ait les moyens de vivre sans travailler et sans aucune aide socialern- exige qu'elle ait une assurance-maladie personnelle (et pas l'assurance qu'on prend pour un court-séjour, c'est très cher)rnrnLe regroupement familial semble possible, mais elle devra avoir alors les revenus pour vivre sans travailler en ayant un enfant à charge, et l'inclure dans son assurance-maladie personnelle (donc plus cher encore)rnrnDonc autant demander de suite, un visa long séjour visiteur pour elle et son fils

Par **mimo**, le **10/11/2010 à 20:47**

meci pour votre réponse,ma mère touche sa retraite d'ici(par ceque mon père etait retraité d'ici qui décidé maintenant ma mère touch sa retraite).est ce que ouvrir un compte ici pour qui touche ici parce que si une retraite française avant de faire la demande?